

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 18 février 2015***

**Compte rendu du Conseil des Ministres**

**Baisse de 10 Fcfp pour le sans plomb et de 5 Fcfp pour le gazole au 1er mars**

Comme il s’y était engagé en décembre dernier, le cours mondial des hydrocarbures poursuivant sa tendance baissière, le ministre de la Relance économique a proposé d’en répercuter l’impact sur les prix à la pompe.

Suite à la décision du Conseil des ministres du mercredi 18 février, le prix de l’essence sans plomb à la pompe baissera à nouveau de 10 Fcfp au 1er mars et passera ainsi de 168 Fcfp à 158 Fcfp, tandis que le gazole à la pompe subira une baisse de 5 Fcfp et s’affichera donc à 155 Fcfp. En dépit d’une conjoncture internationale aujourd’hui favorable, la forte appréciation du dollar atténue en Polynésie française l’impact de la baisse du prix du baril de pétrole, libellé en dollars.

Le gouvernement reste donc très prudent dans ses décisions et attentif à l’évolution des prix d’approvisionnement en hydrocarbures sur les marchés internationaux. En outre, l’amélioration observée ces derniers mois est essentiellement de nature spéculative et un retournement peut survenir rapidement. Il convient donc de veiller à anticiper et à assurer un solde positif du FRPH (Fonds de régulation pour les hydrocarbures) afin de permettre à ce fonds, en cas de hausse rapide des cours, de jouer son rôle d’amortisseur et, donc, de garantir un maintien des prix à la pompe.

**Réunion de la SPTO (South Pacific Tourism Organisation) en Polynésie en octobre 2015**

La South Pacific Tourism Organisation (SPTO) est une organisation intergouvernementale visant à développer le secteur du tourisme dans le Pacifique. Elle a été créée dans les années 80 sous la forme d’une association d’offices de tourisme de la région. Ses membres incluent les îles Cook, Fidji, Kiribati, les îles Marshall, Nauru, Niue, la Papouasie-Nouvelle Guinée, la République Populaire de Chine, Samoa, les îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, les Etats Fédérés de Micronésie, le Timor Oriental, la Nouvelle-Calédonie, et la Polynésie française. Par ailleurs, on compte également parmi ses membres quelques 200 entreprises privées (tours opérateurs, professionnels du secteur touristique).

La structure de la SPTO consiste en un Conseil des Ministres, un Conseil d’administration et une équipe permanente. L’organe de gouvernance de cette organisation est le Conseil des ministres qui se réunit une fois par an. Il contrôle ainsi la politique et la stratégie opérationnelle et financière de la SPTO.

Lors du 23ème Conseil des Ministres SPTO qui s’est tenu aux îles Marshall, la Polynésie française s’est proposée d’être le pays d’accueil du 25ème Conseil des Ministres de SPTO en 2015. Cette 25ème édition doit se dérouler du 12 au 16 octobre et accueillera notamment 16 ministres du tourisme de la région, ainsi que des membres du Conseil d’administration et des directeurs marketing des offices du tourisme des pays membres de l’organisation.

Il est par ailleurs envisagé de profiter de la présence de certains des ministres du tourisme de la région pour organiser, à la même période, le South Pacific Cruise Forum. L’objectif est de parvenir à rassembler les Ministres du tourisme et représentants des offices du tourisme d’une dizaine d’États et Territoires du Pacifique ainsi que des autorités maritimes et portuaires, des armateurs de près d’une trentaine de compagnies internationales de croisière, des agences maritimes et agences de voyage spécialisées. L’objectif principal d’un tel sommet serait de faciliter les échanges entre les décideurs privés et publics, autour de séances plénières, de conférences et d’ateliers, afin d’aboutir à la création de nouveaux itinéraires et à une augmentation sensible de la durée globale d’opérations de croisière dans le Pacifique insulaire

**Festival du uru et des cultures vivrières du 12 au 14 mars**

Le ministère du Développement des activités du secteur primaire, en partenariat avec la chambre de l’agriculture et de la pêche lagonaire, la fédération Hei Tini Rau et Te Fare Tauhiti Nui - La Maison de la Culture organise, du 12 au 14 mars, le festival du uru et des cultures vivrières. L’événement se déroulera sur le site de la Maison de la Culture, à Papeete.

Fort du succès rencontré depuis 2012 par le festival du uru, les organisateurs de cette manifestation ont souhaité cette année mettre à l’honneur les variétés vivrières cultivées en Polynésie française et, en particulier, le taro, tubercule traditionnel du faapu polynésien et légume incontournable de la cuisine locale.

L’objectif du prochain festival est de poursuivre la démarche de valorisation de notre patrimoine alimentaire au service de notre santé. Ainsi, les agriculteurs, cuisiniers et animateurs qui seront présents au prochain festival du uru et des cultures vivrières feront partager aux visiteurs leur savoir-faire, leurs découvertes gastronomiques et leurs secrets de préparation. Douze stands, dont deux stands institutionnels, ceux du service du développement rural et de la chambre de l’agriculture et de la pêche lagonaire, proposeront exposition et ventes de fruits et de tubercules, ventes de livres, présentations et dégustations de préparations culinaires, méthodes de conditionnement et de transformation du uru et du taro.

**Septième édition du salon « Te Rara’a » du 24 février au 8 mars**

Soutenu par le ministère du Développement des activités du secteur primaire et le Service de l’artisanat traditionnel, ce salon, organisé à l’Assemblée de la Polynésie française, par l’association artisanale « Te Rara’a » sous la présidence de Madame Mélia Avae, accueillera près d’une vingtaine d’artisans originaires des îles Australes résidant sur Tahiti. Spécialisés dans la vannerie, ils dévoileront leurs savoir-faire suivant le thème retenu cette année « A tutu’u, a haa’pii ta oe faufaa tupuna », qui signifie « Engageons nous à apprendre nos valeurs ancestrales ».

Aussi, les artisans auront le plaisir de partager leur culture lors de deux journées spéciales consacrées à leurs îles, les samedis 28 février et 7 mars 2015. Le public pourra y suivre des défilés et des prestations de danse, assister aux démonstrations et déguster des plats typiques. L’inauguration officielle de l’exposition artisanale « Te Rara’a » est prévue le mardi 24 février à partir de 10 h dans le hall de l’Assemblée de la Polynésie française. Les heures d’ouverture au public, pendant la durée du salon, seront de 8h à 17h.

**Mise en ligne d’un site internet spécifiquement dédié à la ciguatera**

Le Conseil des ministres a pris acte d’une communication de la ministre en charge de la recherche, Tea Frogier, se rapportant à la mise en ligne par l’institut Louis Malardé (ILM) d’un site internet spécifiquement dédié à la ciguatera ([www.ciguatera.pf](http://www.ciguatera.pf)). Développée par l’équipe du laboratoire de recherche sur les micro-algues toxiques (LMT) en collaboration avec le bureau d’étude Pae Tai Pae Uta et la société Fenua Geeks, cette réalisation a été financée au titre du Contrat de projet Etat/Pays.

Ce site propose diverses applications, dont une documentation sur la ciguatera (origine, symptômes, traitements, etc) avec de nombreux supports à télécharger ainsi que l’actualité sur les avancées de la recherche. Le caractère innovant de ce site réside dans la mise à disposition d’un outil participatif de surveillance et de prévention de la ciguatera, dès lors que les internautes (professionnels de la santé, de la pêche ou particuliers) pourront y déclarer un cas d’intoxication, de façon anonyme, grâce à un formulaire en ligne. Ainsi pêcheurs, consommateurs de poissons et personnels de santé pourront jauger plus facilement les risques liés à la consommation grâce aux données collectées qui seront reportées sur une cartographie dynamique de géolocalisation des zones et poissons toxiques.

Ces informations permettront :

• d’améliorer la surveillance épidémiologique de la ciguatera,

• de compléter les connaissances nécessaires à la compréhension des mécanismes biologiques en jeu,

• de suivre en temps réel l’évolution des cas de ciguatera dans les îles de Polynésie française et d’anticiper sur l’émergence de crises toxiques.

Un profil Facebook Pro « Ciguatera-Online » sera également mis en place dans les semaines à venir. Enfin, il est aussi envisagé d’étendre le site à la zone Pacifique, puis à l’échelle mondiale, dans le cadre d’un réseau de surveillance global. En effet, le site ciguatera-online a été favorablement accueilli lors du séminaire PACENET+ « *Coastal ecosystem disturbances, fish and shellfish poisoning and their socio-economic implications* » qui s’est tenu à Nouméa du 18 au 20 novembre derniers.

**Organisation du championnat du monde ISF de beach-volley en 2017 à Tahiti**

La fédération « Union du Sport Scolaire Polynésien » (USSP), qui fête cette année ses 52 ans d’existence et regroupe les 48 associations des collèges et lycées publics et privés de Polynésie française, gère et organise les activités du sport scolaire polynésien. Le travail effectué par les enseignants d’EPS auprès des élèves sur toute la Polynésie rentre dans le cadre des actions de prévention, de santé et de lutte contre les déviances en partenariat avec le ministère de l’Education et de l’enseignement supérieur. Il permet en outre au sport scolaire de se mesurer dans un contexte international offrant une expérience sportive et humaine à nos jeunes, qu’ils pourront ensuite réinvestir dans une pratique fédérale.

La récente intégration de l’USSP à l’International School Sport Federation (ISF), faisant suite à la signature de la convention avec la fédération française du sport scolaire « Union Nationale du Sport Scolaire » - UNSS / USSP, ouvre de nouveaux horizons en termes d’expériences sportives mais aussi culturelles et linguistiques en faveur de nos élèves. Le sport scolaire polynésien pourra ainsi se développer dans un contexte international et devenir un ambassadeur pour l’organisation future en Polynésie de championnats du monde auxquelles participent des délégations scolaires des 5 continents. Ce projet ambitieux peut aboutir avec la confiance de l’ISF, organisme désignant les pays susceptibles d’organiser une compétition au niveau mondial.

Cette année, l’ISF prépare le prochain championnat du monde scolaire de Beach volley 2017. A ce titre, l’USSP, avec l’accord du ministère de l’Education, a présenté, au mois d’octobre dernier, la candidature de la Polynésie française pour l’organisation de cet évènement. Au début du mois de novembre, la candidature de la Polynésie française a été retenue face à celle de Porto Rico. Le championnat du monde scolaire de Beach volley sera donc organisé à Tahiti au mois d’avril 2017. De ce fait, en tant que Pays organisateur du championnat du monde 2017, il est obligatoire que la Polynésie présente une équipe au championnat du monde 2015, qui se déroulera à Aracaju, au Brésil, du 13 au 20 juin.

Le championnat du monde scolaire de Beach volley 2015 organisé par la Confédération du sport scolaire au Brésil regroupera 13 pays (Brésil, Chine, Chypre, Angleterre, France, Allemagne, Guatemala, Israël, Pologne, Pays Bas, Porto Rico, Chili, Polynésie française), avec des jeunes scolaires âgés entre 12 et 18 ans répartis dans six catégories, en équipe de deux, avec un remplaçant, un entraineur et un arbitre.

**Exposition Histoire de la monnaie en Polynésie française : des premiers contacts à nos jours**

Le 20 janvier 2014, une nouvelle gamme monétaire a été mise en circulation afin de mettre en conformité les billets de banque avec les standards actuels de sécurité et de norme de fabrication fiduciaire, entraînant ainsi l’arrêt officiel et définitif de la gamme précédente et ce depuis le 30 septembre 2014.

A cette occasion, et avec la collaboration de l’Institut d’Emission d’Outre-Mer (IEOM), du musée de Tahiti et des Îles (MTI) et de quelques collectionneurs de la place, le service du patrimoine archivistisque et audiovisuel (SPAA) propose une exposition intitulée « Histoire de la monnaie en Polynésie française. Des premiers contacts à nos jours », qui se tiendra du 21 au 27 février au musée de Tahiti et des îles, aux jours et heures ouvrables de cette entité publique.

Cette exposition, permettant la valorisation des collections publiques et privées constituées au fil des années, et représentant un pan historique et patrimonial intéressant de la monnaie du Pays, sera agrémentée de kakémonos, d’une frise chronologique, d’une projection d’ouvrages, d’une exposition de monnaies, ainsi que d’ateliers animés par les collectionneurs. Cette première exposition dédiée à la monnaie en Polynésie française ouvrira officiellement ses portes le samedi 21 février, à 16h, au musée de Tahiti et ses îles.

**Exposition temporaire d’artistes contemporains chinois : « L’esprit des morts veille - hommage à Gauguin »**

Le musée de Tahiti et des îles présentera, du 16 avril au 14 juin prochains, une exposition temporaire d’artistes contemporains chinois « L’esprit des morts veille - hommage à Gauguin ». Celle-ci sera réalisée en partenariat par madame Amy Li et le regroupement d’artistes de Pékin, sous le commissariat d’exposition de Lu Peng, artiste chinois auteur d’ouvrages de référence sur l’histoire de l’art chinois. Le référent scientifique pour le musée est la conservatrice, madame Théano Jaillet.

Les 8 artistes Chinois qui exposeront leurs œuvres sont les suivants : Song Yonghong, Zeng Hao, Wang Guangyi, Ye Yongqing, Zhaoyang, Zhang Xiaogang, Yue Minjun, Zhou Chunya. Ces artistes sont parmi les plus renommés sur la scène contemporaine internationale et certaines de leurs œuvres sont mondialement connues. Il s’agit ici d’une opportunité unique pour le public polynésien de voir ces œuvres à Tahiti.

Le musée est en contact avec des services et établissements du Pays ainsi que des privés pour soutenir le projet. Grâce aux partenaires sollicités, il devrait être possible de publier un catalogue de cette exposition. Le vernissage de l’exposition aura lieu au musée de Tahiti et ses îles le mercredi 15 avril à 17h30.

**Critères d’attributions des subventions dans le secteur culturel**

Le Conseil des ministres a pris connaissances des nouvelles modalités d’attribution des subventions du secteur culturel pour l’année 2015, en cohérence avec l’action entreprise par le Gouvernement, dans une perspective à la fois d'épanouissement culturel et de développement de l’économie culturelle.

Le ministre en charge de la Culture a souhaité la création d’un comité d’attribution des aides afin de garantir une plus grande transparence des procédures, mais également pour pouvoir évaluer la pertinence des projets, et les retours qui peuvent être espérés par le Pays. La procédure prévoit que les subventions soient attribuées aux associations ou aux individus sur présentation de projets d'actions répondant à des critères précis qui permettent de juger de leur viabilité et de leur pertinence avec l’action publique.

Le service instructeur des dossiers est le Service de la Culture et du Patrimoine (SCP). La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention pour une année civile est fixée au 30 juin pour les associations et les aides individuelles à la création. Le comité d’attribution se réunit deux fois par an pour l’analyse des dossiers, en avril puis en août.

En fonction du type de projet (associatif ou aide individuelle) et de la destination du projet (local ou à l’export), différents plafonds sont prévus pour chaque discipline. Les porteurs de projets sont invités à se renseigner auprès du service de la Culture et du Patrimoine pour entamer leurs démarches.

**Bilan de la 12ème édition du FIFO**

Le Conseil de ministres a pris connaissance du bilan provisoire de la 12ème édition du FIFO (Festival international du film documentaire océanien), qui s’est tenue du 31 janvier au 8 février, à la Maison de la Culture - Te Fare Tauhiti Nui.

Ce FIFO 2015 a été un très grand succès populaire, avec 28 944 entrées en salle, soit 3 133 de plus que l’année précédente. Ce résultat, l’organisation le doit à la qualité de sa sélection, avec 15 films inscrits « en compétition », 18 montrés « hors compétition » et 7 présentés dans « les écrans océaniens ». Cette année, tous les films étaient en version française ou sous-titrés, facilitant ainsi l’accessibilité des productions.

Le Jury a primé «  *Tender* », une production australienne, qui reçoit le grand prix FIFO-France télévisions. « *Black Panther Woman* » d'Australie, « *Les Horizons Chimériques* »  de France et «*Kumu Hina* » de Hawaii sont récompensés par un Prix spécial du Jury. Le public, quant à lui, a également plébiscité « *Kumu Hina* ». Le prix du SCAN, qui pour la première fois récompensait une production polynésienne, a été décerné par le Jury au film « *Tatau, la culture d’un art*».

Ces documentaires primés seront projetés « Hors les Murs », en juin à Paris, en Nouvelle-Zélande, du 21 mai au 14 juin, dans le cadre des 10 ans du DOC EDGE, un festival partenaire du FIFO. Ces films et d'autres films de la sélection 2015 seront également proposés au public de nos archipels entre avril et mai 2015. Par ailleurs, au mois de mars, France Télévisions organisera un événement promotionnel autour du FIFO, avec la projection du Grand Prix. Le rayonnement des documentaires sélectionnés, du festival et de l’Océanie, sera donc comme chaque année effectif, grâce aux partenariats que le Festival a tissé au fil des ans.

La tenue d’une réunion avec les ministres de la Culture de la région a été évoquée entre le Pays, l’État et les organisateurs du FIFO. Cet événement, qui pourrait se tenir avant l’ouverture de la 13ème édition, permettrait d’accroître les coopérations régionales, en matière culturelle, mais également audiovisuelle. La 13ème édition du FIFO est annoncée du 30 janvier au 7 février 2016.

**Lancement du schéma directeur 2015-2025 des déplacements durables interinsulaires**

En novembre dernier, le ministre de l’Equipement, Albert Solia, a présenté une communication relative au résultat d'une mission d'appui de l'AFD (Agence Française de développement) pour la constitution du cahier des charges du schéma directeur 2015-2025 des déplacements durables de la Polynésie française. Un appel d’offres a été lancé suite à cette mission. Durant les cinq mois de la durée de l'étude, le prestataire retenu assistera activement la Polynésie française dans l’élaboration de sa politique de mobilités durables interinsulaires, par la mise en œuvre de l’ensemble des processus et étapes permettant la rédaction du schéma directeur 2015-2025 des déplacements durables interinsulaires (maritime et aérien) comme instrument de la continuité territoriale.

Une phase 1 de diagnostic et d'expression de la demande, de deux mois environ, est d’abord prévue. Suivra une phase 2 de formalisation des propositions et orientations, de 5 semaines environ, avec des groupes de travail, puis, dans la phase 3, longue de sept semaines, le schéma directeur de transport inter-îles et archipels sera élaboré sur la base des orientations définies par le ministère et le comité de pilotage créé pour cette opération. Le schéma directeur sera alors validé par le gouvernement avant d'être transmis également pour validation à l'Assemblée de la Polynésie française. Il servira de base pour la programmation des investissements et sera le fruit d’une collaboration active entre les forces vives de la Polynésie française, les institutions, l'Etat, le gouvernement, les communes et les représentants de la population.

Il est prévu que le comité de pilotage se réunisse quatre fois : début mars, pour une présentation générale de l’étude ; en avril, pour une présentation et validation du pré-rapport diagnostic et de l'ébauche de schéma directeur et des scenarii envisageables ; fin mai - début juin pour une présentation des synthèses issues des groupes de travail thématiques ; puis durant la première quinzaine de juillet pour valider le pré-rapport de schéma directeur. Un comité de suivi, composé des financeurs de l'étude, des principaux services de l'administration concernés par ce schéma directeur, ainsi que de représentants du SPCPF (Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française) et du Haut-commissariat, assurera un suivi rapproché de cette étude.

**BTP : bilan des sommes injectées dans l'économie polynésienne**

En 2014, le montant des engagements des crédits d'investissement de la direction de l'équipement, du port autonome et de TNAD se monte à 22 milliards Fcfp. Les données recueillies montrent une forte progression des engagements (+ 48 %) et des liquidations (+ 58 %) durant l'année 2014 par rapport à 2013, avec des effets positifs pour le chiffre d'affaires des entreprises du BTP notamment.

Les bons chiffres du BTP sont principalement liés aux travaux publics, secteur d'activité qui concerne principalement les services et établissements relevant du ministère de l’Equipement (Equipement, port autonome, TNAD pour partie). Le chiffre d'affaires du bâtiment a, pour sa part, légèrement augmenté mais les effets de cette augmentation sur l'emploi salarié ne se font que peu ressentir. Il semble que les entreprises réalisent des gains de productivité, améliorent leur trésorerie, mais ne recruteront du personnel salarié qu'avec une vision à moyen terme et le remplissage de carnets de commande. C’est donc sur cette vision du carnet de commande à moyen et long terme pour le secteur du bâtiment, le principal pourvoyeur d’emploi, que le gouvernement entend travailler pour cette année 2015. C’est l’objectif que le Président a assigné au ministre du Logement et au ministre de l’Equipement.

Aussi, le ministère de l’Equipement, en plus d’assurer un volant d’activité dans le secteur des travaux publics équivalent à celui de 2014, participera de façon active à la relance réelle et durable du secteur du bâtiment. Pour ce faire, et suite aux dernières orientations validées en conseil inter ministériels la semaine passée, l’établissement public TNAD lance tout un programme de construction de logements neufs (résidentiels, étudiants, semi-social), dont la première opération, l’immeuble Papeora, sur la commune de Papeete, pour un total de près de 900 millions Fcfp de travaux.

-o-o-o-o-o-